



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 40026

Texte de la question

Mme Marie-Therese Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les grandes inégalités de niveau de jeunes, titulaires de mêmes diplômes universitaires, par manque de contrôles effectifs authentiques des connaissances tout au long de la scolarité. C'est ainsi que se présentent à l'agrégation, à côté d'excellents élèves toujours aussi nombreux qui font que ce concours reste d'une très bonne tenue, une cohorte d'analphabètes. Comme qualifier autrement des candidats « historiens » dont les copies sont truffées de fautes de français et qui dans une épreuve de géographie sont incapables de faire la carte des grandes fleuves français et se trompent un fois sur deux sur leur embouchure ? Quel gâchis ! N'aurait-il pas été souhaitable, dans l'intérêt de tous et l'abord dans leur intérêt, d'orienter ces jeunes de manière plus précoce, plus réaliste, donc plus efficace ?

Texte de la réponse

Les problèmes soulevés ont été largement débattus lors des récents états généraux de l'université. L'adaptation des étudiants aux exigences des concours tels que l'agrégation implique de multiples efforts notamment pour une meilleure orientation et pour un contrôle plus efficace, à chaque étape des études, du niveau de connaissances. Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche entend bien amplifier les mesures visant à l'information et à l'orientation, en amont de l'université, auprès des lycéens de la classe de seconde. Ils pourront ainsi connaître les diverses filières d'enseignement, les contenus, les compétences et les efforts requis. Au début du premier cycle universitaire, grâce à la semestrialisation de l'enseignement, il serait prévu d'envisager les premiers mois sous l'angle d'une acculturation disciplinaire, dont les modalités sont en cours de définition avec les différents acteurs de l'université.

Données clés

Auteur : [Mme Boisseau Marie-Thérèse](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40026

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3207

Réponse publiée le : 6 janvier 1997, page 29